

Maîtrise des savoirs élémentaires

Plan d'action

14 mai 2008

Plan d'action pour la maîtrise des savoirs élémentaires

Convention Collective Nationale des commerces de gros
(CCN n° 3044)

Sommaire

1. Le contexte
2. La proposition d'un dispositif pour la branche des commerces de gros

Chapitre 1

Le contexte

Le contexte

La **CPNEFP des commerces de gros** a mandaté l'observatoire pour la mise en place schéma d'action concernant la lutte contre l'illettrisme dans les entreprises de la branche

La mise en place d'une formation aux savoirs élémentaires de base en lien avec l'activité professionnelle est **complexe** et nécessite certaines **précautions**.

L'expression de cette problématique par l'intermédiaire **des partenaires sociaux** permettra de lever certains tabous et de dédramatiser ce phénomène.

Les clés de succès d'une démarche globale de branche

- Sensibilisation et mobilisation des entreprises et des salariés
- Simplification des démarches de mise en œuvre : mise à disposition d'informations et d'outils d'accompagnement opérationnels et pragmatiques pour rassurer et encourager

Le soutien de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)

- **Groupement d'intérêt public** créé en octobre 2000

Rencontre le 8 avril avec Hervé Fernandez, Secrétaire Général, en charge des relations avec les branches.

Missions relevant des compétences de l'ANLCI

- **Former** les équipes régionales
- **Conseiller** l'observatoire dans la réalisation des supports de communication pour les entreprises et les salariés (le type de support de communication, le choix des mots à utiliser, les conditions de succès...)
- **Mettre à disposition** des entreprises de la branche un annuaire régional des organismes de conseil et de formation compétents dans le cadre de la formation professionnelle
- **Accompagner** les entreprises dans leurs démarches lorsque nécessaire.

Concrétisation d'un accord-cadre

A l'instar de ce qui est fait dans d'autres branches professionnelles, un accord-cadre définirait les conditions dans lesquelles seraient mis en commun les savoir-faire et les expériences au service des acteurs de la branche professionnelle

Chapitre 2

Le dispositif pour la maîtrise des savoirs de base

Proposition d'un plan d'action autour de trois axes :

- Un **plan de communication** efficace en direction des entreprises (chefs d'entreprise, DRH, représentants des CE) et des salariés.
- L'**accompagnement des entreprises** à travers la mise en place d'outils pratiques simplifiant au maximum la démarche.
- L'**information** et la **formation** d'interlocuteurs dédiés en région.

1 - La sensibilisation et l'information des entreprises et des salariés

- **Elaborer un support de communication spécifique aux commerces de gros :**
 - les problèmes de lecture et d'écriture dans la branche
 - les bénéfices pour les entreprises et les salariés
 - les ressources et outils à la disposition des entreprises de la branche

2 - Accompagnement des entreprises par des outils pratiques

- **Réalisation d'une base de donnée répertoriant (par région) :**
 - Les organismes de formation professionnelle compétents en matière d'apprentissage des savoirs élémentaires de base
 - les cabinets de conseil aptes à accompagner les entreprises dans leur démarche.
- **Elaboration de programmes standards**
 - concernant les savoirs élémentaires de base pour les métiers de la branche
- **Identification des formations permettant d'accéder aux certifications de premier niveau**
 - (CFG, démarche VAE adaptée...)

3 - L'information et la formation d'interlocuteurs dédiés en région

- **Former les conseillers Intergros**

- favoriser des rencontres avec les entreprises sur cette problématique

- **Organiser des réunions sur l'ensemble du territoire en partenariat avec les acteurs locaux**

→ OPCA Intergros, ANLCI et/ou OCI

En Conclusion

- A la demande de **CPNEFP des commerces de gros** et avec **l'appui de l'ANLCI** (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme), l'Observatoire des métiers propose de mettre en œuvre un plan d'action en **3 étapes** :
 - 1 - Campagne d'information pour sensibiliser les entreprises grâce à **un support** élaboré à l'initiative des partenaires sociaux,
 - 2 - Elaboration de **programmes** d'acquisition des savoirs élémentaires en lien avec leur métier, pour les salariés en difficulté
 - Identification et **mise en relation des prestataires en région** intervenant dans le champ de la lutte contre l'illettrisme avec les entreprises engagées.
 - 3 - Formation **d'interlocuteurs en région** (équipes Intergros, ANLCI)